Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260218-202602_104-DE

Feuillet 2026-023

Publiée le

Fouesnant les Glénan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2026
N° 202602-10.4

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 février 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 19h45.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, Mme COLONIUS, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, M. LE CAIN, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. ESNAULT	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
Mme LE GOARDET	à	M. JAN
M. SIMON	à	Mme BACCON

Absente :

Mme LE BORGNE

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

Le conseil municipal prend acte du rapport social unique 2024.

Fouesnant, le 18 février 2026

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF